

OFFICE DE LA RESISTANCE

1^{re} Section
COMMISSION

Madame MINETTE, Emma
Rue du Bellenay, 166
HERSTAL.

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à Monsieur GUELLEN, Jules, Joseph, Guillaume, né à Dalhon, le 8.6.43, par la Commission de contrôle de Liège I, en date du 4.11.47, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur GUELLEN, Jules, Joseph, G. était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de 2 ans 1 mois soit du 1.6.41 au 29.6.43, arrondi au mois supérieur.

A Bruxelles, le 8.6.48.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Lieutenant Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

- ATTESTATION POUR :
- 1° Ayant-droit;
 - 2° Groupement;
 - 3° O. C. M.;
 - 4° D. G. P. M./III D.;
 - 5° D. G. P. M.;
 - 6°



[Handwritten signature]

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE NATIONALE
MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RÉSISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND

N° d'ordre III/03511
Volgnummer :

ACCEPTÉ	PROPOSÉ <i>les deux</i> <i>pour</i>
Com. Cont. : <i>Liège</i>	Ord. Nat. Croix Guerre
Date : <i>4 novembre 47</i>	Méd. Rés. Méd. Comm.
	Vol. Guerre Méd. Evadé

Dalhem

Groupelement de résistance : Armée Belge des Partisans.
Weerstandsgroepering :

NOM (en capitales) : G. U. E. L. L. E. N.
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Jules, Joseph, Guillaume.
Voornamen :

Domicile : Herstal rue du Bellenay 166
Adres :

Localité et date de naissance : DALHEM le 8 juin 18 93.
Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge.
Nationaliteit :

Etat civil : Veuf
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 57356 Délivrée à Herstal le 16/9/1939
N° der eenzelvigheidskaart :

Grade et position militaire : Soldat Artillerie à Cheval 3^e Batterie classe 1914 service spécial 1919
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Ajusteur
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : MINETTE Emma rue du Bellenay 166 Herstal vivant
Gezinselijke rechthebbende in geval van overlijden : Maritalement depuis 15 ans.

Date d'entrée dans la résistance : Fin 1940 Front Wallon.
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) : Juin 1941 Armée Belge des Partisans à sa
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

formation.

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : Arrêté le 1 février 1943 et fusillé à la
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangnissen (datums) :

Citadelle de Liège le 29/6/1943.

N° de la carte du groupement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? HANS Camille (Fusillé) rue Croix Jurlet 40 Herstal
Door wie is U aangeworven in de groepering ?

Lieu de votre principale activité : Herstal (Fabrique Nationale)
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te ondertekenen, met beoordeeling :

Recueils de fonds pour SOLIDARITE

Vente de journaux clandestins et diffusion de tracts

Sabotage de la production des machines et de l'outillage

Passage d'armes et de munitions de la F.N. pour le groupement, motif pour lequel il a été arrêté et fusillé à la Citadelle de Liège le 29/6/1943.

L'Ayant droit,

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,
Signature de l'intéressé,

Mariette Emma



Handteekening van belanghebbende

Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

- 1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° *Dat bijgevoegde attestaten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting*

l'affiliation au groupement;
bij de groepeerings;

- 2° Que
2° *Dat*

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., *uit hoofde van volgende redenen) :*



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduites, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te leveren door het Gemeentebestuur.

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

N° du dossier : 679/. 3134. 3511.
N° van het dossier :

RECOMMANDE — AANGETEEKEND.

I. Commission de Contrôle
Controle Commissie

de Liège I.
van
palais de justice

Rue n° ...
Liège straat, n°
à
te

M. (Nom) GUELLEN (Prénoms) Jules Joseph Guillaume
(Naam) (Voornamen)
rue du Belloy 166, n° à Herstal
straat, n° te
Province de Liège
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) P/A.
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) ~~refusée~~ (1) en
Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erkenning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 194...
zitting van

Liège, le 4 NOV 1947 194...

Pour

den
Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Ministère de la Défense Nationale
Service de Liquidation
de
1^{re} Armée Belge des Partisans
36, Av. Milcamps 36
Bruxelles

Bruxelles, le 12 - 2 - 48.

C. P. 3511. R. A.

86/162

29/6/1943 -

Liège I

29/6

Satisfait

Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre
d'introduire une proposition de distinction hono-
rifique à titre posthume en faveur du nommé
Juelley Jules - J. G. anciennement domicilié
dans votre commune, rue du *Bellevue* n° *166*
nous vous saurions gré de nous faire parvenir un
extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle
devrait si possible faire état de la date de nais-
sance du bénéficiaire et des noms et adresse de son
ayant droit légal.

Nous vous remercions d'a-
vance de votre bonne obligeance et vous prions
de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos senti-
ments les meilleurs.

Le Secrétaire National,

Adam

R. Adam

Membre de l'"ARMEE BELGE DES PARTISANS" actif et courageux il réalisa toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès notamment la sabotage de la production des machines et de l'armement. Il est arrêté en service commandé, alors qu'il transportait des armes et munitions de la F.N. pour le groupement. Intégré le 1er février 1943 et fusillé à la citadelle de Liège le 29/6/43.

En annexe: acte de décès

G U E L L E N

Jules, Joseph, Guillaume

Herstal rue du Bellenay I66

Belge

28 mars 48

Bruxelles

soldat

soldat

partisan

juin 1941

Liège4/II/47

inexistant sous l'occupation

néant

néant

française

Minette Emma

rue du Bellenay I66 Herstal

Membre de l'"ARMEE BELGE DES PARTISANS" depuis le mois de juin 1941 il réalisa toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage, passage d'armes et de munitions de la F.N. pour le groupement, motif pour lequel il fut arrêté le 1er février 1943 et fusillé à la citadelle de Liège le 29/6/43

Membre de l'"ARMEE BELGE DES PARTISANS" actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès notamment le sabotage de la production des machines et de l'outillage. Il est arrêté en service commandé, alors qu'il transporte des armes et munitions de la F.I. pour le groupement. Interné le 1er février 1943 à la citadelle de Liège il y est fusillé quelques mois plus tard le 29 juin 1943.

QUELLE

Belge, Joseph, Guillaume

Herstal rue du Belenzy 188

Belge

Bruxelles

25 mars 48

solde

solde

partisan

juin 1941

1941/II/47

inexistant sous l'occupation

néant

néant

français

Mirette Emma

rue du Belenzy 188 Herstal

Membre de l'"ARMEE BELGE DES PARTISANS" depuis le mois de juin 1941 il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: distribution de la presse clandestine et de tracts, réco- te de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés transport d'armes et de dynamite, participation à diverses actions de sa- botage, passage d'armes et de munitions de la F.I. pour le groupement, motif pour lequel il fut arrêté le 1er février 1943 et fusillé à la citadelle de Liège le 29/6/43

013

prop 1-4-48

ARME BELGE DES PARTISANS

AMICALE

Milcamp
ES

Rég. 013

E T A T D E P R O P O S I T I O N

d'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en
faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de
Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) . . . GUELLEN

PRENOMS (tous) . . . Jules Joseph Guillaume

LIEU ET DATE DE NAISSANCE : . Dalhem, 8. juin 1893.

GRADE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)
. soldat

GRADE RECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE BELGE
DES PARTISANS P.A.

DATE D'AFFILIATION AU GROUPEMENT . . . des sa formation. ~~1941~~ 1941.

NUMERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION . . Corps. 013.

FONCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :
titre militaire :

titre civil :

PAYS DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : français

ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL: . Mad. Minette Emma, rue de Bellénay
166, Herstal.

OBSERVATIONS: arrêté le 16. février. 1943, fusillé, à la Citadelle le
29. juin 1943.

.
.

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstances du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Acte de décès

A fait partie de l'A.B.P. dès sa formation en tant que simple soldat
A participé à différents actes de sabotage. Arrêté le 16 février 1943
il fut fusillé à la Citadelle de Liège le 29 ~~février~~ juin de la
même année.

H. Thomay

Sceau du Groupement de
Résistance

A le

Le Chef du Groupement de Résistance
Nom (en lettres capitales)
signature

VU ET APPROUVE

Sceau de l'Office de la
Résistance

A le

Le Chef de l'Office de la
Résistance.

ROYAUME DE BELGIQUE
COMMUNE DE HERSTAL

Le présent extrait est délivré
exclusivement pour :

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de en date du
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Épargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales (Loi du 14-4-1928, art. 5).
8. Chômage involontaire.
9. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire. (Loi du 10 octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté Publique).
13. Le Ministre des Affaires Économiques (Office Central des Statistiques).
14. Être transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.
15. Être annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le entre la Belgique et
17. Dommages de guerre

ROYAUME DE BELGIQUE
Province et Arrondissement de Liège

COMMUNE DE HERSTAL

EXTRAIT D'ACTE DE Décès 1943.

N° 79.- L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt-neuf juin est décédé à Liège étant domicilié à Herstal ./.

Jules Joseph Guillaume G u e l l e n-----né à -----
Dalhem province de Liège le huit juin mil huit cent-
nonante trois-----veuf de Célestine Marie Joséphine--
P i r o t t e-----fils de Thomas Joseph G u e l l e n
et de Caroline Joseph P e n a y-----

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la
raison reprise en marge sous le n° 3



Herstal, le 7 janvier 1946

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

Ch. Jhu

Collé :

GUELLEN Jules Joseph Guillaume

né à Dalhem le 8 juin 1893

Belge

Soldat artillerie à Cheval 3° batterie classe 1914 levée spéciale de
chef de groupe à la section F.N sous les ordres de 1919~~x~~
Jacques ALBERT.

Affilié à l'Armée Belge des Partisans le :JUN 1941.

L'intéressé n'était titulaire d'aucune décoration tant civile que
militaire.

Son ayant droit:MINETTE Emma rue Bellenay 166 à Herstal.

Le brevet doit être rédigé en langue française.

Jules Guellen participe comme chef de section à la diffusion de la
presse clandestine au bagne de la F.N.il procède à de très nombreux
recueils de fonds pour Solidarité.

Il y organise le sabotage de la production des machines et de
l'outillage.

Il y rempli aussi l'importante mission de passeur d'armes et de
munitions pour le groupement il est arrêté pour ce motif ^{le 1/2/43} et fusillé
à la citadelle de Liège le 29/6/1943.



ROYAUME DE BELGIQUE
COMMUNE DE HERSTAL

Le présent extrait est délivré
exclusivement pour :

1. Indigence constatée par certificat du Bourgmestre de en date du
2. Affaire administrative.
3. Affaire militaire.
4. Caisse d'Épargne et de Retraite.
5. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs.
6. Société de Secours Mutuels.
7. Allocations familiales (Loi du 14-4-1928, art. 5).
8. Chômage involontaire.
9. Le Fonds des Mieux Doués.
10. Accidents de Travail.
11. Servir en matière hypothécaire. (Loi du 10 octobre 1913).
12. Le Ministre de la Justice (Sûreté Publique).
13. Le Ministre des Affaires Économiques (Office Central des Statistiques).
14. Être transcrit conformément à l'article 80 du Code Civil.
15. Être annoté aux registres de la Population (A. R. du 30-12-1900).
16. Satisfaire à la Convention Internationale conclue le entre la Belgique et
17. Dommages de guerre

ROYAUME DE BELGIQUE
Province et Arrondissement de Liège

COMMUNE DE HERSTAL

EXTRAIT D'ACTE DE DECES.

N°79/s/1943.- L'an mil neuf cent quarante trois, le vingt neuf juin, est décédé à Liège, étant domicilié à Herstal :
Jules Joseph Guillaume G u e l l e n, né à Dalhem, province de Liège, le huit juin mil huit cent nonante trois, veuf de Célestine Marie Joséphine Pirotte, fils de Thomas Joseph Guellen et de Caroline Joseph Penay.-

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, pour la raison reprise en marge sous le n° 3

Herstal, le 23 décembre 1946.

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL,

Ch. Hoey

Collé :